

Budget prévisionnel de l'association

ASSOCIATION :

EXERCICE 20.. [Si l'exercice est différent de l'année civile : date de début : ; date de fin :]

CHARGES	MONTANT EN EUROS *	PRODUITS	MONTANT EN EUROS *
Achats		Vente (de produits, prestations de services , ...)	
Achats d'études et de prestations de services	€	Prestation de services	€
Achats non stockés de matières et de fournitures	€	Vente de marchandises	€
Eau, énergie	€	Produits des activités annexes	€
Fournitures d'entretien et de petit équipement	€		
Autres fournitures	€	Subventions demandées :	
		Etat : CNDS	€
Services extérieurs		Etat : DDJS	€
Sous-traitance générale	€	Etat : DRJS	€
Locations	€	Etat : MJSVA, CDVA, ...	€
Entretien et réparation	€	Autres administrations (préciser)	
Assurance	€		€
Documentation	€		€
Divers	€	CNASEA (emplois aidés)	€
		Organismes sociaux (préciser)	
Autres services extérieurs			€
Paiement d'intervenants sur factures, honoraires	€		€
Publicité, publication	€	Région (conseil régional)	€
Déplacements, missions	€	Département (conseil général)	€
Frais postaux et télécommunications	€	Intercommunalité	€
Services bancaires, autres	€	€
		Commune de	€
Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération	€	Fonds européens	€
Autres impôts et taxes	€	Autres subventions (préciser)	
	€		€
Charges de personnel			€
Salaires	€	Autres aides ou dons	
Charges sociales	€		€
			€
Autres charges de gestion courante		Autres produits de gestion courante	
	€	cotisations	€
	€	autres	€
Charges financières	€	Produits financiers	€
Charges exceptionnelles	€	Produits exceptionnels	€
Dotations aux amortissements	€	Reprises sur amortissements et provisions	€
		Transfert de charges	€
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	€	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	€
Emplois des contributions volontaires en nature **		Contributions volontaires en nature **	
Secours en nature	€	Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	€	Prestations en nature	€
Personnel bénévole	€	Dons en nature	€
TOTAL DES CHARGES	€	TOTAL DES PRODUITS	€

* ne pas indiquer les centimes d'euros

** à préciser sur une notice jointe au budget (rq : les contributions volontaires ne sont à comptabiliser que si l'association dispose d'informations et de méthodes d'enregistrement fiables)